

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1713**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 9ème

Objet : Études de maîtrise d'oeuvre en vue des travaux du pont de l'Île Barbe - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1713**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 9ème

Objet : Études de maîtrise d'oeuvre en vue des travaux du pont de l'Île Barbe - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Le pont de l'Île Barbe est un pont suspendu métallique à 2 travées, type briquet, avec une dalle en béton armé et pile centrale en maçonnerie. Il a une longueur totale de 205 m, une largeur utile de 4,70 m et une largeur totale de 6,10 m. Il a été conçu pour recevoir des charges extrêmement légères. Il a été construit en 1828 et les 2 travées ont été reconstruites après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale avec le réemploi des câbles du pont du Teil.

La structure et la suspension de l'ouvrage sont en très mauvais état, avec un risque de rupture fragile des suspentes qui mettraient en cause la stabilité du pont. L'ouvrage est en fin de vie et placé sous haute-surveillance. Différents travaux conservatoires ont été réalisés fin 2020 (portique, bretelle) pour maintenir la structure et sécuriser son usage.

Le transit est actuellement interdit sur l'ouvrage avec une travée rive droite à double sens pour la desserte de l'Île et une travée rive gauche uniquement réservée aux modes doux.

Cet ouvrage s'inscrit dans un secteur avec des enjeux patrimoniaux et paysagers très importants. La finesse et la légèreté du tablier se confondent avec la ligne d'eau de la Saône, la pile centrale, seul élément vertical au milieu d'arbres centenaires, et la simplicité de sa structure permettent une insertion discrète de l'ouvrage dans son environnement, qui en fait un paysage de carte postale reconnu comme exceptionnel.

Le pont possède également une forte valeur architecturale avec le système de pont suspendu, la structure métallique en treillis et sa pile centrale et arcade maçonnée en pierre de Villebois et de Couzon.

Cet ouvrage exceptionnel est situé, à la fois dans le site classé de l'Île Barbe (depuis 1937), le centre historique de Lyon (1979), et dans 6 périmètres de protection des monuments historiques.

Cette situation très particulière oblige la Métropole de Lyon à mener des procédures réglementaires contraignantes : avis préalable obligatoire de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) (Nature et site), dans le cadre de la demande de permis d'aménager, déclaration auprès de la Préfecture du Rhône, et autorisation spéciale du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le projet, également situé dans une zone humide et arborée, une zone de fraysère, un corridor biologique et une zone naturelle d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2, devra aussi prendre en compte à ce titre les enjeux écologiques, de biodiversité et respecter les procédures réglementaires correspondantes.

## II - Le projet

Le projet initial de la Métropole consistait en la construction d'un nouvel ouvrage redimensionné en fonction des usages et des besoins en mobilité du secteur.

Lors de la présentation du diagnostic patrimonial, l'ABF a demandé :

- de conserver la largeur actuelle de l'ouvrage (aucun élargissement autorisé),
- de conserver la pile centrale, le type d'ouvrage (pont suspendu), l'image générale (finesse du tablier) et la structure en treillis du tablier,
- d'étudier la faisabilité technique de conserver et réutiliser au maximum la matière du pont existant pour essayer de reconstruire une travée complète.

Une étude de réutilisation de l'acier du pont a alors été menée afin de vérifier s'il était possible de reconstituer le tablier de la travée rive gauche à partir des éléments sains des 2 tabliers actuels. Cette étude a conclu que la reconstitution des poutres de rigidité n'était pas réalisable sans l'amenée de 25 m de nouveaux éléments structuraux.

Étant donné qu'il n'est pas techniquement possible de reconstruire une travée complète, l'ABF ne demande plus de conserver ni de réutiliser la matière de l'ouvrage.

Il a, cependant, été demandé à la Métropole que soit étudiée la faisabilité technique de reconstruction de l'ouvrage à l'identique avec des matériaux modernes. Sur cette base, 2 solutions techniques ont été présentées à l'ABF qui a retenu la 1<sup>ère</sup> solution, la moins impactante sur le visuel de l'élévation et la silhouette de l'ouvrage.

## III - Coût

Le montant prévisionnel des études (préliminaires, maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage) s'élève à la somme de 2 200 000 € TTC. Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité et protection de la santé) : 300 000 € TTC,
- mission de maîtrise d'œuvre : 1 900 000 € TTC.

Les prestations de frais de maîtrise d'ouvrage seront réalisées sur les marchés à bons de commande de la Métropole. Une procédure d'appel d'offres sera lancée pour les études de maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de démolition partielle et de reconstruction à l'identique du pont de l'Île Barbe à Caluire-et-Cuire et Lyon 9<sup>ème</sup> ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de démolition partielle et de reconstruction à l'identique du pont de l'Île Barbe à Caluire-et-Cuire et Lyon 9<sup>ème</sup>.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 600 000 € TTC en dépenses en 2024,
- 500 000 € TTC en dépenses en 2025,
- 300 000 € TTC en dépenses en 2026,
- 250 000 € TTC en dépenses en 2027,

sur l'opération n° 0P12O8644.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 500 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305071-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---